



Changement de situation d'étudiant à vie privée et familiale

Par **sirinehanna**, le **17/07/2009** à **16:14**

Bonjour,
je suis rentrée en france pour étudier en 2000, j'ai eu tous les diplomes auxquels je me suis inscrite, je vivais avec mes parents qui sont réguliers en france depuis 1972 et qui détiennent des cartes de résidents ainsi que ma soeur, je me suis mariée avec un ressortissant étranger régulier aussi qui a une carte de résident en juillet 2008 et déposé ma demande de changement de situation pour avoir la carte temporaire vie privée et familiale 2 mois et demi avant l'expiration de mon titre de séjour étudiant, j'ai obtenu un RDV pour un examen de situation après 9 mois d'attente bref après 2 mois de ce RDV je reçois une lettre de refus et m'oblige de quitter le territoire français, pour cause d'insuffisance de la communauté de vie, et que je pourrais bénéficier du regroupement familial, alors que je n'ai plus personne au pays, je ne sais plus quoi faire, l'avocat de la mairie m'a dit que dans ce cas le recours gracieux me servira à rien et que je devrais procéder au recours contentieux, je suis coincée je ne sais plus quoi faire, merci de donner suite à ma demande.